



LE MINISTRE

Paris, le 23 OCT. 2019

Monsieur le Commissaire,

Vous m'avez écrit le mardi 22 octobre 2019 afin de donner à la France l'opportunité de transmettre des informations complémentaires sur le respect de l'effort budgétaire prévu par la France en 2020 au regard des exigences du bras préventif du pacte de stabilité et de croissance.

La stabilité du solde structurel en 2020¹ a été affichée dès le mois de juin dernier dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques. Par rapport au Programme de stabilité, l'ajustement structurel a été révisé de 0,1 point de PIB en 2020, afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles liées au contexte économique et social en France.

Ce contexte a donné lieu aux annonces du Président de la République à l'issue du Grand débat national, qui n'avaient pas pu être intégrées dans le Programme de stabilité, et dont le coût brut représente environ 6 Md€ en 2020. Ces mesures, favorables à l'insertion dans l'emploi et au pouvoir d'achat des Français en particulier les plus modestes, seront financées à hauteur d'environ 4 ½ Md€ par de moindres dépenses ainsi que des réductions de niches fiscales inefficaces (suppression du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier, limitation de la déduction forfaitaire spécifique). La mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes sur les frais de fonctionnement imputables sur le crédit d'impôt recherche ainsi qu'une réduction du crédit d'impôt « mécénat » seront adoptées dès la loi de finances 2020 et permettront de dégager des économies supplémentaires à compter de 2021.

J'attire également votre attention sur l'important effort en dépense réalisé par le Gouvernement, qui s'établirait à 0,3 et 0,4 point de PIB respectivement en 2019 et 2020 (hors France Compétences). La maîtrise de la dépense publique reste au cœur de nos priorités : elle progressera en volume de 0,7 % en 2019 et en 2020, soit une progression de 0,4 % sur la période 2018-2020. Ce rythme est nettement inférieur à l'évolution constatée au cours du précédent quinquennat, et le ratio de dépense publique dans le PIB baissera de 1,6 point entre 2017 et 2020 (hors France Compétences).

¹ Et non de l'effort structurel, comme indiqué dans votre courrier, qui lui s'améliore de 0,1 point.

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission Européenne
Rue de la Loi 130
1040 Bruxelles
BELGIQUE



La dépense primaire (hors charges d'intérêt) à laquelle vous faites référence – et qui est mentionnée dans les recommandations – appelle des précautions dans son usage : en effet, la faiblesse des taux d'intérêt reflète avant tout la réaction des banques centrales à une croissance et une inflation moins fortes que prévu, qui pèsent négativement sur les recettes spontanées des prélèvements obligatoires.

Sur le champ des administrations de sécurité sociale, la revalorisation des pensions supérieures à 2 000 € par mois et des prestations sociales restera maîtrisée et la réforme ambitieuse de l'assurance chômage renforcera les incitations au retour à l'emploi tout en générant 3,4 Md€ d'économies en cumulé sur la période 2019-2021. Sur le champ des dépenses d'assurance maladie, l'Ondam progressera de 2,3 % ; dans son avis publié le 15 octobre 2019, le comité d'alerte anticipe sa bonne tenue en 2019.

L'effort des collectivités locales engagées dans le processus de contractualisation, qui a fait la preuve de son efficacité en 2018 avec une exécution meilleure qu'attendu (+0,7 % sur le champ des contrats), se poursuivra avec une progression de leurs dépenses de fonctionnement contenue à 1,2 %.

Sur le champ de l'État et des opérateurs, des réformes structurelles, associées à la baisse de la charge d'intérêts, fournissent les économies nécessaires au financement des priorités du Gouvernement. Comme l'y invitent les recommandations adressées par le Conseil à la France, ces réformes mettent l'accent sur la transition écologique, l'investissement dans le capital humain, la valorisation du travail et le soutien aux plus fragiles. En particulier, la réforme de l'audiovisuel public, la poursuite de la transformation de la politique du logement et la rationalisation de l'organisation des services de l'État permettront des gains d'efficience.

Ces réformes contribuent au financement des baisses de prélèvements obligatoires dans la droite ligne des recommandations du Conseil. La défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires ainsi que la baisse de l'impôt sur le revenu favorisent l'insertion dans l'emploi. La troisième tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation s'inscrit dans la logique de poursuite de la simplification du système fiscal : elle bénéficie à tous les territoires mais de manière plus marquée aux territoires les plus fragiles. Enfin, la poursuite de la baisse du taux d'IS renforce l'attractivité de notre territoire.

La dette publique devrait amorcer une baisse à compter de 2020. La progression moyenne de la dépense se maintiendrait à 0,4 % entre 2021 et 2023 en volume, ce qui permettrait une poursuite de la baisse du ratio de dépense publique, de près de 3 points de PIB sur tout le quinquennat, si bien que la dette publique atteindrait 96,2 % du PIB en 2023 (contre 98,4 % en 2017).

En complément, des réformes structurelles ambitieuses permettront de soutenir la croissance française à terme et de contribuer ainsi pleinement à la soutenabilité des finances publiques, en particulier la réforme de la fonction publique pour la rendre plus souple et plus efficace, l'adoption de la loi PACTE pour favoriser la croissance des entreprises, ainsi que la réforme systémique des retraites en cours de concertation.

Nous sommes déterminés à poursuivre le rétablissement de nos finances publiques. Le rythme de consolidation des comptes publics tient compte cependant de la réalité sociale en France et du ralentissement économique mondial et en Europe. Une actualisation de la programmation pluriannuelle sera étudiée au printemps 2020, en conformité avec les engagements de redressement des finances publiques.

Je reste à votre disposition pour apporter toute précision supplémentaire sur le projet de plan budgétaire et vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.



Bruno LE MAIRE